



Extraits du procès-verbal de la séance plénière du 06 juillet 2020

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019 - BUDGET GÉNÉRAL

M. COUNIL. J'interviendrai également dans le cadre du débat général sur le compte administratif, le budget supplémentaire et le plan de relance.

Décidément, les sessions se suivent et ne se ressemblent pas ! Les sessions du débat d'orientation budgétaire et du budget primitif sont loin derrière nous. Lorsque nous avons débattu, animés d'une forme d'optimisme, du budget de l'année 2020, nous ne pensions pas vivre la situation exceptionnelle à laquelle nous avons été confrontés.

Force est de constater que les jours qui viennent ne seront pas forcément des jours heureux, dans la mesure où nous pressentons que les difficultés sont devant nous, notamment économiques et sociales, qui s'accroîtront probablement. Nos concitoyens manifesteront sans nul doute une attente très forte vis-à-vis des pouvoirs publics et des institutions telles que la nôtre. Le Conseil départemental a un rôle à y jouer.

L'expérience du confinement face à la pandémie a montré que les Départements, les communes, les communautés de communes avaient un rôle majeur de proximité à jouer : proximité de l'action, proximité des femmes et des hommes qui y vivent. À cet égard, il convient de saluer l'engagement des services. Nous avons constaté que nous étions des échelons adaptés pour mener des politiques de réactivité et de proximité face à un État qui reste encore tentaculaire et parfois lourd à mettre en action. La crise que nous venons de vivre l'a très bien montré.

Oui, le Département peut être un moyen d'action efficace. Que ce soit sur les bancs de la majorité comme de la minorité, la volonté ne manque pas, j'en suis persuadé, mais nous devons nous poser la question des moyens afin d'agir sereinement au service des Sarthoises et des Sarthois. Si la santé financière de notre collectivité est plutôt saine, en tout cas meilleure qu'il y a quelques années, force est de constater que nos marges de manœuvre restent malgré tout limitées. Elles le sont d'abord parce que nous ne maîtrisons pas nos recettes, en raison des différentes réformes fiscales qui se sont succédé depuis une vingtaine d'années, elles le sont parce que nous ne maîtrisons pas une partie de nos dépenses, notamment dans le domaine social.

Le Gouvernement envisage un nouvel acte de la décentralisation. Méfions-nous que l'acte III ne vienne pas à la tragédie. Des élus réclament plus de compétences pour être probablement plus efficaces, mais je me méfie des lendemains qui pourraient déchanter. Nous avons déjà vécu une série de transferts de compétences. Nous avons vu, année après année, que c'était un marché de dupes. Cela le restera d'autant que nous sommes et que nous restons liés à l'État par le pacte financier dont nous ignorons ce qu'il adviendra. Peut-être l'État aura-t-il la volonté de rendre ce pacte financier efficace en maintenant les moyens des collectivités locales ou peut-être, au contraire, les réduira-t-il. Sur cette question, nous restons dans le flou.

Il ne faut pas souhaiter un nouveau big-bang territorial des compétences ; en revanche, je pense qu'il faut réclamer plus de clarté, plus de cohérence. Poser ce débat sereinement revient à l'ADF, car c'est ce dont nous avons besoin dans les mois et les années qui viennent pour savoir où nous allons, pour savoir quoi faire, avec qui et avec quels moyens. Cela fait des années que je pose ces questions régulièrement. Année après année, nous perdons la capacité à nous projeter dans l'avenir.

Je reviens aux propos échangés ce matin, en premier lieu sur ceux de M. Grelier suite à l'intervention de M. Petit-Lassay. Je voudrais à cette occasion rappeler le rôle d'une opposition dans une assemblée démocratique comme la nôtre. Je pense que nous ne sommes pas là pour assurer le service après-vente de la politique départementale. Tel

n'est pas notre rôle, même si nous sommes régulièrement amenés à saluer des actions que nous considérons aller dans le bon sens.

La minorité est dans son rôle lorsqu'elle émet des propositions, lorsqu'elles soulèvent des manques ou marquent des insuffisances. À cet égard, je souscris totalement aux propos du président du Groupe des élus de gauche et républicains.

Je terminerai en abordant un point qui a été soulevé par M. Rouillon, à savoir le soutien aux acteurs des territoires dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 traité par le rapport n° 14.

Contrairement à ce que vous avez dit, Monsieur le Président, ce rapport revient encore une fois au traitement inégalitaire et inéquitable des citoyens du Département. Dans les tableaux des pages 231 à 238, nous voyons que toutes les communes seront soutenues par le Conseil départemental, mais pas toutes à la même hauteur. Si j'ai bien compris, chaque collectivité pourrait bénéficier d'un fonds équivalent à 18 euros par habitant – toutes les communes, excepté celle que je représente au sein de cette assemblée et dont je suis l'élu, la ville du Mans. Le plafonnement de la subvention se monte à 500 000 euros. Nous sommes très loin des 18 euros par habitant dont pourront bénéficier les autres Sarthoises et Sarthois. Je constate que les Mancelles et les Manceaux ne sont décidément jamais considérés comme les autres par cette assemblée.

De même, à la page 239, le tableau affiche le soutien aux établissements publics de coopération intercommunale. La liste de 16 EPCI est fournie. J'ai eu beau la parcourir, je n'y ai pas trouvé Le Mans Métropole. On constate que les territoires ne sont pas tous traités de la même façon. C'est l'un des éléments qui fait que nous ne pouvons pas – en tout cas, en ce qui me concerne – soutenir ce plan de relance aujourd'hui.

DONNER LES MEILLEURES CONDITIONS DE RÉUSSITE AUX COLLÉGIENS

M. COUNIL. Je voudrais répondre d'un mot à M. Vallienne sur les collèges du canton Le Mans 6.

Ne vous inquiétez pas, Mme Cozic-Guillaume et moi-même sommes très reconnaissants des travaux engagés dans ces collèges. Ainsi que vous l'avez rappelé, deux collèges ont été reconstruits, un troisième connaîtra un plan de restructuration très important. Il ne s'agit pas, pour autant, d'une faveur accordée aux Conseillers départementaux. Du tout ! C'est le juste retour des choses s'agissant de collèges qui connaissaient une situation particulièrement dégradée. Le Département n'a pas fait le choix de reconstruire ces deux collèges pour nous faire plaisir, mais parce que c'était plus que nécessaire au vu de l'état de dégradation, de vétusté et de dangerosité de ces établissements dit « Pailleron améliorés », mais qui n'en restaient pas moins des structures Pailleron.

Ne vous inquiétez donc pas. En tout cas, dans notre bilan de mandat, ces travaux seront mis en évidence. J'ajoute que si nos collègues ont fait l'objet de nombreux travaux, nous sommes les deux seuls Conseillers départementaux à avoir assisté à la fermeture, sur leur canton, de l'un de leur collège.

INVESTIR DANS LE RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL POUR FACILITER LES DÉPLACEMENTS

M. COUNIL. Je ne pense pas que l'on puisse dire que nous sommes tous favorables au retour aux 90 km/h. Personnellement, j'ai déjà eu l'occasion de dire dans cette assemblée que j'y étais défavorable. Je vais probablement être taxé d'élu urbain au détriment du monde rural mais je l'assumerai totalement car, selon moi, la sécurité routière doit primer. J'y suis d'autant plus opposé que l'avis défavorable livré la semaine dernière par la commission départementale vient renforcer mon point de vue. Il faut nous préparer. Lorsque des accidents mortels se produiront sur ces routes parce que nous aurons pris la responsabilité de les faire passer à 90 km/h, c'est vers le Département que les parents ou les amis des victimes se retourneront. Je pense que le Gouvernement ne rend pas service aux territoires en leur laissant la liberté de fixer la vitesse. D'une certaine façon, cela se traduira par un transfert d'impopularité. Si nous ne repassons pas à 90 km/h, la situation sera difficile à gérer sur le territoire et elle le sera davantage demain en cas d'accident si nous relevons la vitesse à 90 km/h. Je reste donc hostile à cette disposition. Je tenais à le dire pour qu'on ne laisse pas penser que l'ensemble des élus de cette assemblée y est favorable.